

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DE HAUTE-CORRÈZE
COMMUNAUTÉ
COMMUNE DE
SAINT-MARTIAL-LE-VIEUX

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
ECHELLE : 1/7 500

- Légende**
- A1 : Bois et forêts soumis au régime forestier
 - AC1 : Protection des Monuments Historiques
 - PM2 : Servitude relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
 - PT2 : Protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception radioélectriques exploités par l'Etat
 - AS1 : protection des eaux potables
 - Périmètre de protection immédiat
 - Périmètre de protection rapproché
 - Périmètre de protection éloigné

Emprise de l'ancien centre
d'enfouissement technique
de résidus urbains de La
Courtine

Mottes castrales
basses-cours

Forêt du G.S.F. de Châteaufort

PRESCRIPTION : 30 mars 2017
DEBAT SUR LE PADD : 23 janvier 2020
ARRÊT : 9 décembre 2021
ENQUÊTE PUBLIQUE : Du 30 mai au 1er juillet 2022
APPROBATION :

6.4.a.69

Bureau d'études UrbaDoc
Chef de Projet : Tony PERRONE
28, Impasse Jean-André Rixens
31200 TOULOUSE
05.34.42.02.91
contact@be-urbadoc.fr

La Courtine / Saint-Martial-
Le-Vieux / Saint-Merd-La-
Breuille

Boc De Ribe

Les Chabannes

Le Friaudoux

La Chassagnade

La Vierge

Bos Des Mayrines

Les Chassagnades

Le Rocher De Bouchades

Eglise
Saint-Martial

Les Bouges De Bariloux

Veigne-Pale

Les Vergnesoux

Les Baraques

Champ Fuzet

La Beaudrie

Châteaufort

Faucouche

Le Bapmou

Le Leyris

0 500 1 000 m